

## CONTROLE PÉRIODIQUE DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Date de la visite : 27/01/2023

Origine du contrôle : Vente immobilière

### Coordonnées du service en charge du contrôle

SPANC CCVH - Antenne des Eyzies  
28 avenue de la Forge - 24620 Les Eyzies  
Tél : 05 53 35 05 43 / Mail : g.marcel@cc-vh.fr / n.labadie@cc-vh.fr

### Habitation

Adresse : 21 la Truchie  
Code postal : 24260 Commune : JOURNIAC  
Référence cadastrale de l'habitation : B 64

### Propriétaire

Civilité, Nom, Prénom : Monsieur CLUCAS Malcolm  
Adresse principale : 21 la Truchie  
Code postal : 24260 Commune : JOURNIAC France  
Tél / Portable :  
Mail : mrclucas@sky.com

### Occupant

Civilité, Nom, Prénom : Monsieur CLUCAS Malcolm

### Personne rencontrée

Civilité, Nom, Prénom : Monsieur CLUCAS Malcolm

### Caractéristiques de l'habitation et son environnement

Type d'habitation : Résidence principale  
Date de réalisation de la filière ANC : 06-09-2013  
Nombre de chambre(s) : 3  
Nombre de pièce(s) principale(s) : 5  
Nombre Equivalent Habitant : 5 EH  
Nombre de logement(s) : 1

Commentaires : L'installation d'assainissement non collectif collecte les eaux usées domestiques de l'habitation principale (Bâtiment Est). Cette habitation est composée de 5 pièces principales. On note la présence d'une "Tour" collée à l'habitation. Cette dernière, composée de 2 pièces, est utilisée comme atelier.

### Le terrain et son environnement

Superficie totale de la parcelle : > 5 000 m<sup>2</sup>  
Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?  Oui  Non  
Terrain inondable ?  Oui  Non  
Filière dans un périmètre de protection d'un captage d'eau ?  Oui  Non  
Commentaires :

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ?  Oui  Non  
o Est-il destiné à la consommation humaine ?  Oui  Non  
o Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :  Oui  Non  ?  
o Est-il déclaré ?  Oui  Non  ?

Commentaires :

### Modification sur l'habitation et la filière

Aucune modification	<input type="checkbox"/>
Modification(s) constatée(s) de la filière ?	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> <input checked="" type="checkbox"/> Améliorations apportées Précision(s) : <b>Mise en place d'un nouveau bac dégraisseur pour l'ensemble des eaux ménagères.</b>  <input type="checkbox"/> Modification(s) nuisant au bon fonctionnement et aux performances de la filière (by-pass, transformation de certains équipements,...) Précision(s) :
Modification de la taille et/ou de la destination de l'immeuble ?	<input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b> Précision(s) :
Modification de l'aménagement du terrain ?	<input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b> <input type="checkbox"/> Construction(s) à proximité <input type="checkbox"/> Etanchement partiel ou total des installations <input type="checkbox"/> Aménagement d'allée(s) ou de passage sur ou à proximité de la filière <input type="checkbox"/> Plantation(s) sur ou à proximité de l'épandage Autres, précision(s) :

### Caractéristiques de l'installation

Taille de la filière	<b>Volume inférieur à 20 EH</b>
<b>Dispositif de traitement par le sol en place ou massif reconstitué</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Prétraitement <input checked="" type="checkbox"/> Traitement <input type="checkbox"/> Toilette sèche	<b>Filière agréée</b>  <input type="checkbox"/> Filtre compact <input type="checkbox"/> Micro-station <input type="checkbox"/> Filtre planté
<b>Dispositif(s) annexe(s)</b>	
<input type="checkbox"/> Regard(s) de collecte <input type="checkbox"/> Regard(s) de visite <input checked="" type="checkbox"/> Regard(s) de répartition <input type="checkbox"/> Regard(s) de bouclage <input checked="" type="checkbox"/> Regard(s) de contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Ventilation(s) (primaire, secondaire) <input checked="" type="checkbox"/> Bac(s) à graisse <input type="checkbox"/> Préfiltre(s)
<input type="checkbox"/> Pompe(s) ou système(s) de relevage	
<b>Présence de rejet d'effluents (en sous-sol ou en milieu superficiel ou de dispersion) :</b> <input type="checkbox"/>	
Commentaires généraux :	

### Description de l'évacuation

Destination des eaux pluviales Commentaires :	<b>Récupération et infiltration</b>
Origine des effluents Commentaires :	<b>Eaux usées domestiques</b>

### Collecte des eaux usées

Eaux usées et eaux pluviales collectées séparément ? Commentaires :	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b>
L'écoulement se fait-il correctement ?	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> <input type="checkbox"/> ?
Présence d'odeurs ? Si oui, citer leur localisation :	<input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b> <input type="checkbox"/> ?
Commentaires : <b>Le propriétaire déclare que l'ensemble des eaux usées de l'habitation est bien raccordé à l'installation d'assainissement non collectif et que les écoulements d'eau se réalisent correctement.</b>	

## Le prétraitement : Fosse septique

Volume en m <sup>3</sup> : 1,5 m <sup>3</sup>	
Matériaux : Béton	
Type d'eaux usées collectées : Eaux vannes	
Le prétraitement est-il accessible ?	Oui
Le regard du prétraitement est-il affleurant ?	Oui
L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitements se fait-il correctement ?	Oui
Présence d'odeurs ?	Non
Un des organes du système de prétraitement présente-t-il des signes d'altération (affaissement, fissure, déformation, corrosion...) ? Si oui lesquels : <b>corrosion</b>	Oui
Etat de corrosion :	Moyen
Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est-elle supérieure à la moitié de la hauteur de la fosse ?	Non
Taux d'accumulation des boues : <b>Environ 50 %</b>	
Le dimensionnement est-il adapté à la capacité d'accueil ?	Oui
<i>Commentaires</i> : La vidange de la fosse septique est à prévoir dans un futur proche. Surveiller l'avancement de la corrosion. Si celle-ci devient trop importante et que la structure de la fosse devient un danger pour les personnes, il sera obligatoire de mettre en place une nouvelle fosse correctement dimensionnée. La vidange de la fosse septique doit être réalisée lorsque le volume de boues a dépassé 50% du volume utile (volume d'eau). Elle doit obligatoirement être réalisée par un vidangeur agréé (liste disponible à l'adresse <a href="https://www.cc-valleedelhomme.fr/">https://www.cc-valleedelhomme.fr/</a> , rubrique « Assainissement »).	

## Le bac à graisses

Volume en L	500 L
Type d'eaux usées collectées ou à collecter	Eaux ménagères
Matériaux	Polyéthylène
Type	Coude plongeur
Tampon du bac à graisse accessible ?	Oui
Hauteur des graisses :	faible
Le volume est-il adapté à son utilisation ?	Oui
Le bac présente-t-il des signes d'altération ? Si oui, préciser :	Non
Présence d'odeurs ?	Non
Le regard du bac à graisse est-il affleurant ?	Oui
<i>Commentaires</i> : Le bac à graisses a été mis en place en 2018. Le bac dégraisseur doit être nettoyé aussi souvent que cela est nécessaire (3 à 4 fois par an en moyenne).	

## La ventilation

Diamètre en mm	50 mm
Type de ventilation	Secondaire
Equipements	Absence
Fonctionnement correct de la ventilation ? Si non, préciser :	?
Remontée au faîtage ?	Non
Dépassement de 40 cm au-dessus du faîtage ?	Non
<i>Commentaires</i> : Lors de la réhabilitation, la ventilation secondaire existante de la fosse septique avait été conservée. Afin de garantir un bon fonctionnement, celle-ci doit ressortir en hauteur au-dessus des locaux d'habitation en diamètre 100 mm et être munie d'un extracteur d'air statique ou éolien.	

## Le traitement : Tranchée(s) d'épandage

Nombre de tranchée(s) : 4	
Longueur d'une tranchée : 12 m	
Largeur d'une tranchée : 0,5 m	
Linéaire total : 48 ml	
Présence d'eau stagnante sur le traitement ?	Non
Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ? Si oui, préciser (colmatage, stagnation d'eau en surface, ...) : Lors du contrôle, les tés de contrôle des deux premières tranchées d'épandage étaient saturés d'eau. Le contrôle a été réalisé en période humide (neige). Il est important de vérifier si ce problème persiste lors d'une période moins humide (printemps, été). Absence constatée de rejet en surface de la parcelle.	Oui
<i>Commentaires</i> :	

### Le regard de répartition

Le regard est-il accessible ?	Oui
Le regard est-il affleurant ?	Oui
Le regard présente-t-il des signes d'altération ?	Non
Dépôt de matière en fond de regard ?	Oui
Présence d'odeurs ?	Non
Bonne équirépartition des effluents ? (Vérification possible par mise en eaux du regard)	Oui
Stagnation d'eaux dans le regard ?	Non
Ecoulement au sein du regard correct ?	Oui

**Commentaires :** Le regard répartiteur, composé d'une arrivée et de quatre départs, est à nettoyer/curer.

### Le regard de contrôle


Le regard est-il accessible ?	Oui
Le regard est-il affleurant ?	Oui
Présente-t-il des signes d'altération ?	Non
Précision sur la dégradation : :	
Dépôt de matière en fond de regard ?	Non
Présence d'odeurs ?	Non
Stagnation d'eaux dans le regard ?	Oui
Ecoulement au sein du regard correct ?	Non

**Commentaires :** Présence de 4 tés de contrôle situés aux extrémités des tranchées. Les tés de contrôle des deux premières tranchées d'épandage étaient chargés en eau lors du contrôle.

## Conclusion du SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Situation de la filière	Zone à enjeu sanitaire : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Zone à enjeu environnemental : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Installation	<input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente
Défaut(s) de structure	<input type="checkbox"/> Défaut(s) de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture <input type="checkbox"/> Proximité de puits privé <input checked="" type="checkbox"/> Aucun défaut
Dysfonctionnement(s)	<input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Dysfonctionnement(s) majeur(s) <input checked="" type="checkbox"/> Aucun dysfonctionnement
Entretien et usure	<input type="checkbox"/> Défaut d'entretien <input type="checkbox"/> Usure de l'un des éléments <input type="checkbox"/> Défaut d'accessibilité et de dégagement des regards <input checked="" type="checkbox"/> Aucun défaut

## AVIS DU SPANC

AVIS	Non conforme mais satisfaisant
<p><b>Commentaires :</b> L'installation réalisée n'est pas conforme à la réglementation mais fonctionne correctement. En effet, la ventilation secondaire de fosse se doit d'être de diamètre 100 mm, ressortir en hauteur au-dessus des locaux d'habitation munie d'un extracteur d'air statique ou éolien. Le reste de la filière est conforme à la réglementation.</p> <p>Lors du contrôle, deux tés de contrôle situés aux extrémités des deux premières tranchées d'épandage étaient chargés en eau. Ce problème est certainement dû aux conditions climatiques présentes lors du contrôle (Neige). Surveiller si le problème persiste en période plus sèche. <u>Si un écoulement d'eau non traitée se réalise en surface de la parcelle, le propriétaire aura l'obligation de réhabiliter le dispositif dans un délai de 4 ans.</u></p> <p><b>Travaux et entretien à réaliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir la vidange de la fosse septique dans un futur proche.</li> <li>- Pour garantir un meilleur fonctionnement, la ventilation secondaire de fosse se doit de ressortir en hauteur au-dessus des locaux d'habitation en diamètre 100 mm et munie d'un extracteur d'air statique ou éolien.</li> <li>- Nettoyer/curer le regard répartiteur du dispositif de traitement.</li> <li>- Surveiller le niveau d'eau dans les tés de contrôle des tranchées d'épandage. S'assurer que le niveau diminue en période plus sèche.</li> </ul> <p><b>Au titre de l'article L 2224-8 du code des collectivités territoriales, un contrôle de bon fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif sera réalisé par le service dans 8 ans.</b></p> <p><b>Rappel :</b> Une vidange de fosse doit être réalisée lorsque le volume des boues a dépassé 50% du volume utile (hauteur d'eau). L'entretien des préfiltres et bacs dégraisseurs doit être réalisé aussi souvent que cela est nécessaire (en moyenne 3 à 4 fois par an).</p>	
<p><b>Le Président, Philippe LAGARDE</b></p>	

# Schéma de principe de votre installation d'assainissement non collectif

Cette représentation a un but informatif, elle est basée sur les éléments constatés sur le terrain et les explications du propriétaire.  
Ce schéma ne saurait engager la responsabilité du service.

Propriétaire : Monsieur CLUCAS Malcolm

Date du contrôle : 27/01/2023

Commune  
Adresse de l'habitation contrôlée

JOURNIAC  
21 la Truchie

Référence cadastrale

B 64

